

**MODELE DE RECUEIL D'INFORMATIONS EN VUE D'UNE DEMANDE
D'EXONERATION DES TARIFS PERISCOLAIRES SUR LA PARTICIPATION DES
FAMILLES AUX FRAIS DE CES SERVICES**

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

A retourner à : Direction de la Vie Scolaire - 19 rue Lisse Saint Louis - 13100 Aix en Pce

si le dossier est déposé :

- avant le 15 octobre 2017 il sera examiné pour les 3 trimestres scolaires
- après le 15 octobre et avant le 15 février 2018 il sera examiné pour les 2ème et 3ème trimestre
- après le 15 février et avant le 15 avril 2018 il sera examiné pour le 3ème trimestre uniquement

M. et M.

Adresse.....

.....

Téléphone fixe.....Téléphone portable.....

Adresse mail.....

Nombre d'enfants à charge dans le foyer..... foyer monoparental oui non

Enfant.....âge.....(1)

(Nom, Prénom)

(1) crèche, école, collège, lycée, apprentissage, ... (à préciser), rattachés au foyer fiscal

Je dois avoir recours aux services périscolaires pour les raisons suivantes :

.....

.....

.....

.....

.....

Je demande une exonération pour payer les forfaits périscolaires de

garderie du matin

garderie du mercredi

continuité éducative

garderie du soir

Je sollicite donc la commission d'exonération pour l'examen de ma situation et porte à sa connaissance les éléments complémentaires suivants et/ou récemment survenus :

.....

.....

.....

.....

.....

qui aggravent la situation financière du foyer.

NB

En fonction de vos déclarations, pensez à joindre les documents justificatifs suivants :

- n° d'allocataire CAF
- notification CAF la plus récente indiquant le quotient. (J'autorise le service à consulter mon dossier CAF au besoin, si je n'autorise pas, je coche ici)
- photocopie du dernier avis d'imposition pour les non bénéficiaires de la CAF.

Et notamment pour les éléments invoqués ci dessus, le cas échéant :

- justificatifs du niveau des charges (loyer, EDF, eau, chauffage, pensions versées, crédits, frais de transport, ...)
- justificatifs employeur (horaires et/ou lieux)
- dossier de surendettement (joindre uniquement l'attestation)
- jugement de divorce ou de séparation de parents naturels ou ordonnance de non conciliation
- avis d'expulsion
- justificatif de redressement judiciaire ou de dépôt de bilan (jugement)
- certificat d'hospitalisation ou de maladie invalidante de longue durée, de handicap
- acte de décès

et tout document que vous jugeriez utile de communiquer à la commission pour l'éclairer sur votre situation en fonction des éléments exposés.